N° 152 — 14e Année | CINQ CENTIMES LE NUMERO | (12 Prairial, An 110) | Dimanche 1er Juin 1902

RÉDACTION : ROUBAIX, 66, rue des Fabricants (près la place du Trichon) — TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.

hors et départements limitrophes Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES ... 0 fr. 25 la ligne — RECLAMES ... 0 fr. 50 — FAITS DIVERS ... 0 fr. 75 — LOCALES ... 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

Les faux millions. — A Lille.

La catastrophe de la Martinique.

Fin de la Dictature

EN ALSACE-LORRAINE

Ce n'est pas sans un pénible retour de l'esprit sur les choses du passé que nous avons lu les nouvelles d'Allemagne annonçant l'abrogation de la dictature en Alsace-Lorraine. Sans doute, nos concitoyens de la terre annexée ont exprimé sans cesse le vœu de voir supprimer cet article 10 de la loi du 30 décembre 1871, que l'on appelait communément « le paragraphe de dictature. »

Depuis trente ans, le Parlement d'Empire a voté au moins une dizaine de fois des motions tendant à faire abolir ce paragraphe dictatorial. Toujours, le gouvernement se refusait à priver de son pouvoir discrétionnaire le Statthalter des provinces conquises.

Ce fut, pour la dernière fois, en 1900 que le Reichstag demanda, à une grande majorité, l'abolition d'un article de loi odieux en principe et dont on n'avait jamais à faire usage.

Le chancelier Hohenlohe, qui avait gouverné l'Alsace-Lorraine, déclarait ne s'être jamais servi du redoutable paragraphe, mais il refusa d'accéder à la demande de Reichstag. « Gardons, disait-il, » cet article comme un étendard, comme » un avertissement... »

Cependant, voici que l'on abaisse l'étendard. L'empereur allemand, dans un rescrit daté du château de Hoh-Konigsbourg, mis à la disposition de Guillaume II par la Diète d'Alsace-Lorraine, a chargé le chancelier M. de Bülow de préparer l'abolition du décret de 1871 et de porter cet acte de clémence souveraine à la connaissance du public.

On ne peut qu'approuver un tel acte qui donne satisfaction aux vœux si souvent exprimés par les Alsaciens-Lorrains, et même par la majorité du Parlement allemand; et, néanmoins, c'est avec une profonde mélancolie que nous voyons arriver cette heure, à la fois si tardive et si précoce, où l'empereur renonce à cet étendard, parce que, dit-il, « je suis confiant dans l'esprit loyal et fidèle qui » s'implante de plus en plus dans la po» pulation et que j'ai constaté d'une ma» nière indéniable, lors de mes fréquentes » visites. »

Qui aurait pu, il y a trente années, s'arrêter à cette pensée que l'Alsace-Lorraine serait demeurée aussi longtemps séparée de la France? Et qui pourrait aujourd'hui considérer l'abrogation de la dictature comme le signe que la question est définitivement résolue et tranchée contre nous pour toujours?

A la vérité, il n'est pas un homme politique sérieux en Europe, pas un penseur, pénétré des leçons de l'histoire, qui croie à la durée indéfinie de l'état de choses établi par la guerre de 1870. Comment se fera la solution de justice et de liberté, dans quelle circonstance et par quel moyen? C'est ce que nous ne pouvons dire; l'avenir est caché à nos yeux par des voiles impénétrables.

Mais qu'il doive se faire un jour une solution du problème par la justice et par la liberté, c'est ce que nous affirmons, à la lumière de l'histoire, d'une manière beaucoup plus indéniable que les constatations faites par l'empereur Guillaume II dans son rescrit.

Lorsque le philosophe Fichte, après Iéna, commença son grand enseignement, pour donner à la Russie et à l'Allemagne conscience d'elles-mêmes, il consacra à cette œuvre toutes ses forces et toute sa vie; et il fallut plus d'un demi-siècle pour que ce grand enseignement national et patriotique vînt à porter ses fruits.

Nous ne sommes encore qu'à trente-deux ans de l'année terrible, et, si cet espace de temps est long pour la durée d'une vie humaine, il est de courte étendue pour l'histoire. La question polonaise n'est pas même encore éteinte à l'heure où nous sommes, mais elle crie toujours, elle s'agite, et elle flambe sous les cendres; à tel point que le gouverneur allemand des provinces polonaises n'ose pas encore renoncer là-bas à la dictature.

L'histoire nous apprend que de telles questions passent par des péripéties très différentes; tantôt elles s'apaisent, tantôt elles se réveillent et s'irritent selon les mouvements de l'esprit qui souffle sur l'horizon des peuples.

Tantôt, on croit ces questions mortes et enterrées et on se vante d'avoir scellé à jamais la pierre du tombeau où elles reposent; et tantôt, elles se redressent soudain, rejettent le bloc de marbre et réapparaissent toutes vivantes encore sous leur linceul ensanglanté.

Ces questions là ne meurent jamais, elles vivent des siècles, les générations qui passent sans les résoudre les laissant tout entières et toujours frémissantes à leur successeur. Elles ne sont résolues vraiment que par la justice et la liberté, et alors, en effet, elles ont cessé d'être des questions, mais elles ne peuvent pas cesser avant.

Il est très vrai que la question d'Alsace-Lorraine a traversé une longue période d'assoupissement, qui tient aux circonstances générales de l'Europe et du monde; mais c'est là un état de léthargie, ce n'est point la mort. Il y aura un réveil, dont l'heure ne nous est pas révélée par la science historique.

Il se fera une autre Europe, que nos fils connaîtront, si nous n'avons pas la joie d'en saluer nous-même l'aurore. Dans cette Europe, régneront la justice et la liberté, et la fraternité des peuples, et alors les questions tourneront leur solution naturelle et légitime.

Puissent ces questions, avant de s'éteindre définitivement dans la paix et l'équité, ne pas rejeter sur l'Europe des torrents de feu et de laves comme ces volcans toujours renaissants.

Hector DEPASSE.

La réponse des instituteurs

Un groupe d'instituteurs adresse la réponse qu'on va lire au lieutenant-colonel Roussel dont nous avons fait connaître les attaques contre les « milices d'opéra ».

LIEUTENANT-COLONEL ROUSSEL, « SUCRE! »

L'article par lequel vous avez voulu outrager les instituteurs de France, article que vous avez fait publier récemment dans le journal le *Gaulois* et qui a été reproduit par tous les journaux républicains, a dessillé les yeux de quelques-uns de nos collègues auxquels les agissements vraiment fétiches, ils voient à présent de quel côté sont leurs vrais amis. Au moins avec-vous eu le courage, colonel de dire tout haut ce que vos amis, patronnés par la « Patrie Française », pensent tout bas. Nous savons bien que ce n'est point la personnalité des instituteurs que vous en voulez le plus, mais à l'œuvre à laquelle nous sommes attachés, à cette œuvre à laquelle nous prétendons le meilleur de notre vie et de nos cœurs; c'est l'école laïque que vous avez voulu vous trainer, cette école que vous avez fondée par les Ferry et le Buisson et dont la 3e République a le droit d'être fière.

Vous savez que notre enseignement n'est pas un enseignement déprimant, mais qu'en s'adressant à la raison et à la conscience, il développe l'âme de l'enfant et qu'il l'oriente vers les sentiments de fraternité, de solidarité qui sont la base de la tolérance et de la justice. C'est en cela que l'enseignement laïque que blesse vos doctrines et qu'il est en même temps le peuple qui sera l'obstacle contre lequel vos tentatives cléricales viendront toujours se briser.

Essayez donc encore, colonel, de nous traîner dans le bourbier; loin de nous en plaindre, nous voici en renversions; car vos injures font honneur à notre vocation, à notre apostolat, dont l'idéal, qui est l'idéal républicain, se résume ainsi :

Faire de nos élèves des hommes utiles à la patrie, à la Société, à la République.

Un groupe d'instituteurs.

La République savait déjà ce qu'elle doit aux instituteurs; mais elle devra redoubler désormais de sollicitude pour ces éducateurs auxquels les nationalistes jettent la pierre.

Block-Notes

CHEZ LÉON

Il paraît que notre vieux camarade Léon XIII a fait le meilleur accueil aux pèlerins anglais!

Dans sa réponse à l'adresse de l'évêque Stonor, il a dit : « Le peuple anglais se distingue par son loyalisme envers le roi et le pays; mais il sait y unir le plus fidèle attachement au Saint-Siège. Bientôt vous retournerez dans votre patrie, prendre part à l'allégresse nationale pour le couronnement de votre roi; moi aussi, je me joins à vous, priant pour le long et prospère règne d'Édouard.» Et à la fin il ajouta : « J'ai de grandes espérances qu'un jour, la communion anglicane s'unira à l'Église de Rome.»

Pas un mot pour engager ces bons Anglais à faire preuve d'un peu d'humanité pour les Boers. Il est vrai que ceux-ci n'avaient pas de pèlerinages au pape! Alors ils peuvent crever...!

MAFFLAN.

On dit...

Un nouveau serum. — On annonce de Saïgon que le docteur Métin, directeur de l'Institut Pasteur de cette ville, a trouvé un serum qui immunise contre la dysenterie.

⁂

La chaleur à Londres. — La chaleur a été telle, dimanche dernier, à Londres, que 36 personnes ont été frappées d'insolation et ont du être transportées dans les hôpitaux.

⁂

Un train se photographiant lui-même. — Un jeune inventeur électricien, M. Allen Green, attaché à l'Université de Chicago, vient de créer un appareil photographique disposé de telle façon qu'un train lancé à toute vitesse peut se photographier lui-même.

⁂

Encore un nouveau trust. — C'est une combinaison européenne qui prétend engager le commerce de l'Afrique Occidentale. Plusieurs maisons allemandes seront mises en demeure d'entrer de gré ou de force dans cette opération nouvelle.

⁂

Un remède cher. — On vient de découvrir un médicament nouveau, l'adrénaline, qui nous vient de l'Amérique du Sud et qui arrêterait les hémorragies les plus violentes. Ce remède revaudrait à 200,000 francs le kilogramme.

⁂

Mariages à la vapeur. — Le maire d'Amiens, M. Michaux, dans la seule journée de mercredi, a marié 24 nouveaux ménages de 5 minute 25 secondes par couple.

LES NOUVEAUX DÉCORÉS

M. TITREN

Chevalier de la Légion d'Honneur

LA SITUATION POLITIQUE

Réunion plénière des gauches

Paris, 30 mai. — La réunion plénière des groupes de gauche a décidé que M. Léon Bourgeois serait le candidat du parti républicain à la présidence de la Chambre.

Une délégation comprenant MM. Codet, union démocratique, Sarrien, gauche radicale, Goujy, radicale socialiste, Jaurès, socialiste, a été chargée de l'issue de la réunion de se rendre chez M. Léon Bourgeois pour lui notifier la décision des groupes de gauche.

Elle a du ensuite se rendre chez M. Henri Brisson pour lui expliquer les motifs qui ont déterminé le choix de M. Léon Bourgeois. Demain les délégués des groupes se rendront de nouveau.

Chez M. Léon Bourgeois

Le délégation des groupes de gauche s'est rendue immédiatement chez M. Léon Bourgeois pour lui faire connaître la décision des gauches.

Les délégués se sont réunis à 4 heures, rue Paindin chez M. Léon Bourgeois.

L'ancien président du Conseil était absent. Les délégués ont alors laissé une copie du procès-verbal de la réunion plénière que nous avons donné d'autre part.

M. Dubief, en remettant ensuite chez M. Henri Brisson, rue Murillo, pour lui donner connaissance de la décision de la réunion plénière.

Les Progressistes

Paris, 30 mai. — L'Alliance des « républicains » progressistes, comprenant les sénateurs et députés appartenant à ce parti, s'est réunie le 30 mai, à 4 heures, sous la présidence de M. Mézières. 150 membres environ assistaient à la réunion.

Le groupe progressiste se réunira dimanche matin, à 10 heures, pour arrêter les dernières dispositions en vue de l'élection du président de Chambre.

Le groupe socialiste

Paris, 30 mai. — On nous communique le procès-verbal suivant :

Les membres du groupe socialiste parlementaire présents à Paris ont tenu aujourd'hui une réunion préparatoire. Ils ont nommé une délégation chargée de s'entendre avec les délégués des autres groupes républicains pour le choix du nouveau président.

Les citoyens Jaurès, de Pressensé, Briand, Cavinhac Collard ont reçu mandat de représenter le groupe à la réunion plénière des gauches et d'adhérer à la candidature de M. Léon Bourgeois, déjà acceptée par la gauche radicale, l'union démocratique et les radicaux-socialistes.

Les délégués du groupe socialiste se sont, à l'issue de cette réunion, rendus à la conférence des autres délégués pour participer aux décisions qu'ils devaient prendre.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

(De notre correspondant particulier)

Paris, 30 mai. — Le liste ministérielle suivante était mise ce soir en circulation :

Présidence du Conseil et Justice : M. Brisson — Intérieur : M. Vallé — Instruction publique : M. Combes — Travaux publics : M. Camille Pelletan — Finances : M. Rouvier — Colonies : M. Etienne — Commerce : M. Dubief — Guerre : Général André — Affaires étrangères : M. Delcassé — Marine : M. de Lanessan — Agriculture : M. Jean Dupuy.

M. Mougeot serait remplacé au sous-secrétariat des Postes et Télégraphes.

Le nouveau cabinet serait très rapidement formé et se présenterait devant le Parlement, immédiatement après la constitution de la Chambre.

HORS FRONTIÈRES

LETTRE DE BRUXELLES

Les Elections législatives

La victoire cléricale — Les causes de ce succès — Ce que sera la Chambre nouvelle

Bruxelles, 28 mai. — Aujourd'hui ceux des hommes qui pensent et qui regardent au-delà des tranquillités du présent, nous avons la conviction profonde que la domination cléricale commence ici. Le parti qui, jusqu'hier, était venu aux libéraux, sinon de l'abstire d'un coup au moins de dresser une forte digue d'opposition, est emporté par le grand courant clérical, monstrueux du vote plural le cléricalisme est vainqueur.

Quand on songe froidement à l'espérance des libéraux, on est obligé de reconnaître qu'elle était bien hasardée.

Les champions du suffrage universel venaient, en effet, de subir une défaite sérieuse. Ils n'avaient, cet espoir-ci, qu'ajourner leur nouvelle défaite à une date indéterminée : la tactique préconisée et mise en œuvre par la fraction socialiste de leur coalition a échoué, non sans avoir servi d'occasion ou du moins de prétexte à de déplorables et inexplicables dissensions; la grève générale a dû, à peine commencée, être décommandée; enfin l'enlevée — et nécessaire — avec les libéraux a été, du chef de ces erreurs de conduite et de certains excès de langage, sinon précisément compromise, du moins reculée.

De l'autre côté les cléricaux, maîtres de la Belgique, ont su pendant dix-huit ans développer l'ignorance populaire et faire élever par les prêtres une génération bourgeoise dressée au devoir de l'obéissance passive.

Ils ont à leur service un organisme électoral, basé sur la fraude la plus éhontée, qui travaille sans relâche, qui, chaque jour de l'année, leur entraîne ou leur achète des voix, qui tient partout l'œil ouvert et dont la main s'ouvre à tous les besoins comme à tous les appétits, qui puise ses moyens de propagande dans des sources inépuisables, qui peut promettre la considération, le rang social, et même l'impunité, qui a pour agents des milliers et des milliers d'ensoutanés, qui, par le confessionnal, pénètre dans la vie intime des foyers, qui s'aide de la dévotion des femmes et de leur faiblesse.

Ils ont l'appui du clergé régulier et séculier, qui puisant encore chez nous; et cette foie, ils ont au celui de la peur.

LES RÉSULTATS

On sait qu'en cette journée du 25, mai il s'agissait d'une double série d'élections. En premier lieu, il y avait à pourvoir à la réélection de 76 députés formant la moitié sortante de la Chambre des représentants, plus un siège vacant par suite du fait du premier élu de 77; puis il y avait à élire 14 nouveaux députés pour les nouveaux sièges créés à la suite de l'accroissement de la population.

Sur les 77 députés sortants, il y avait 47 catholiques, 20 libéraux et 10 socialistes. Il restait à la Chambre 30 cléricaux, 14 libéraux, 21 socialistes, 1 démocrate chrétien. Dans cette première série, c'est le *statu quo* qui a été maintenu d'une façon presque absolue : un seul siège a changé de parti, celui de Dinant-Philippeville, qui a passé des libéraux aux cléricaux.

C'est dans la catégorie des nouveaux mandats que les groupes pouvaient espérer des gains ou réduire des pertes considérables. En fait, les cléricaux y sont fait la part du lion; ils ont conquis 9 sièges sur 14, n'en laissant qu'un aux libéraux qui sortent de la lutte, grâce à cette compensation, exactement comme ils y étaient entrés, tandis que les socialistes gagnent trois nouveaux mandats et les *daensistes* ou démocrates chrétiens un.

La nouvelle Chambre comprendra donc désormais 96 cléricaux (au lieu de 86), 34 libéraux (comme l'ancienne), 34 socialistes (au lieu de 34) et 2 daensistes (au lieu de 1). Il faut ajouter 70 voix (au lieu de 66) donnant au gouvernement une majorité de 26 voix au lieu de 32.

Quant au Sénat, qui n'avait point de membres sortants cette année et qui pourvoyait aux sièges nouveaux à remplir, il reçoit comme renfort les deux sièges de plural, l'un clérical, l'autre socialiste. Il compte donc désormais 62 catholiques (au lieu de 58), 41 libéraux (au lieu de 39), 6 socialistes (au lieu de 5), soit une majorité de 15 voix au lieu de 14.

UN PARTI ANÉANTI

En dehors de ces résultats généraux, il y aurait lieu de relever le détail local ou régional dans cette grande bataille. On constate qu'à Bruxelles — où le pacte s'est fait entre les deux fractions du libéralisme — les *indépendants*, si longtemps les maîtres et qui firent le jeu du cléricalisme, sont tant de succès ont été en quelque sorte anéantis.

Il y a lieu de reconnaître que pour l'instant, en présence de l'attitude défavorable de la première tentat ve de conquête du suffrage universel, un certain découragement s'est produit qui a affaibli les rangs des libéraux et des socialistes et dont les cléricaux ont profité. Le pire des erreurs que les partis peuvent commettre en de pais serait de se méprendre sur cette brève réaction et de croire pouvoir prolonger impunément une résistance à outrance.

DE WROUCKÈRE

En Belgique comme en France

Léon Meysmans, l'élu socialiste d'hier de Bruxelles, consacre à son tour avec amertume, à propos des élections en Belgique, que la poussée socialiste a subi un arrêt. Et, indiquant que ce sont les catholiques qui ont bénéficié des succès, il ajoute : « C'est une véritable folie de classe qui s'est emparée de la bourgeoisie. »

Si Léon Meysmans voulait faire un retour sur lui-même, il pourrait se dire que si la bourgeoisie belge a fait une élection de classe, ce sont les ouvriers qui lui ont montré l'exemple en suivant ceux qui prêchent tous les jours la lutte de classe. Dès lors que les collectivistes préconisent sans cesse la lutte de classes, et sans compromission avec la bourgeoisie même la plus démocrate, les dits collectivistes peuvent s'attendre à une protestation de classe de tous ceux qu'ils veulent déposséder par la force.

Les collectivistes ne récoltent que le grain qu'ils sèment. Et il est surprenant qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'ils repoussent ainsi les esprits timorés et craintifs vers les conservateurs, préparant de la sorte contre eux-mêmes un gouvernement hostile et contre tous la réaction.

Mais ils continueront, parce qu'il n'est pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir.

Léon Meysmans fait encore une observation intéressante. « Le prolétariat nous est resté fidèle, dit-il, ce sont les employés et les socialistes, c'est un fait acquis. »

Cette observation appellerait de longs commentaires. Constatons seulement qu'il est flatteur pour l'ouvrier de l'avenir du socialisme, c'est lamentable...

Quoi qu'il en soit, les Cléricaux ont obtenu 840,000 suffrages, les Socialistes 385,000 et les Libéraux 361,000. Les cléricaux ont gagné 71,000 voix sur les élections de 1900. La Chambre belge contient 34 socialistes et 33 libéraux contre 97 cléricaux.

Il y a 20 ans que la Belgique libérale se débat sous l'étreinte du Gouvernement catholique. Il est à craindre pour elle qu'elle n'attende encore longtemps le suffrage universel et un régime de progrès démocratique et social.

Les Faux Millions

Paris, 30 mai. — Rien de particulièrement saillant n'est venu hier donner à cette affaire un intérêt nouveau. Les principaux personnages, ceux, du moins, qui sont entre les mains de la justice continuent à donner du fil à retordre aux magistrats instructeurs.

Il sera bien difficile, de ces discussions où les incolpés gardent tant de prudence et se servent pour leur compte de l'habileté professionnelle qu'ils mettaient autrefois à la disposition des autres, il sera bien difficile, si aucun élément nouveau n'intervient, d'obtenir des éclaircissements qu'il faut désormais attendre avec patience.

⁂

A PARIS

Plaidoirie « pro domô sua »

Me du Buit a adressé au *Temps* une lettre où il plaide sa propre cause avec une habileté peut-être... trop habile.

On pourrait répliquer, avec bien plus de raison, au sujet de sa défense, le mot insultant et méprisant par lequel il accueillit l'offre qu'on lui fit autrefois de défendre Zola, on pourrait dire de lui qu'il a plaidé l'innocence.

Dans sa lettre il s'efforce de démontrer qu'il ne pouvait pas ne pas être dupe.

Il a pris un procès que plaidaient depuis de longues années bien d'autres avocats et il fut en outre abolument convaincu par les pièces officielles qu'il vit et souvent, jamais un coupon ne vint s'offrir. Il est même, dans sa lettre, l'assentiment et les remerciements de Mme Humbert qu'il demanda le jugement ordonnant l'ouverture du coffre-fort.

Enfin, il affirme ne rien rester complètement étranger à la *Rente Viagère*.

Cette dernière affirmation est au moins étrange, puisque les statuts de cette Compagnie publiés en 1893 dans une brochure spéciale portaient la mention suivante :

Conseil Juridique de la Compagnie

Me D. Edit, avocat à la Cour d'appel de Paris, demeurant à Paris.

Me Lanquest, notaire à Paris.

Me Monnier, avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine.

Chez Mme Gustave Humbert

Nous avons subiré hier, la lettre par laquelle Mme Gustave Humbert, veuve de l'ancien ministre de la justice, déclare qu'elle poursuit le *Gaulois* en diffamation.

Un rédacteur du *Temps*, a eu avec elle et Mme Emile Dourlac, sa fille, toutes les deux désormais sans ressources, une conversation où les deux malheureuses femmes, en larmes, protestaient qu'elles jamais rien connu des manœuvres de Mme Humbert, avec qui elles n'avaient presqué jamais de relations.

Mme Humbert parlant de M. Gustave Humbert s'exprima ainsi :

— Mon mari était l'honnêteté, la droiture, l'intégrité personnifiées. Je défendrai sa mémoire avec une extrême énergie; je maintiens son nom exit respecté de tous. Il a vécu modestement des seules ressources que ses fonctions dans l'Etat lui procuraient légalement. Il est mort ruiné.

Quand nous marîmes notre fille à Mlle Thérèse Dourignac, nous n'avions jamais entendu parler d'un prétendu quatrième. Et ce n'est que quelques jours avant le mariage que la jeune fille nous déclara : « Ma sœur et moi venons d'hériter. »

Quelle raison de ne pas croire surtout nous avait à l'origine?

Les premiers bruits fâcheux mis en circulation datent de 1895, et mon mari était mort depuis un an...

Mais avant sa mort, pas un soupçon ne fut témoigné par personne.

Mais non! n'avait de crainte, et Me Du Buit, qui connaissait bien la situation, des magistrats qui avaient eu à l'examiner pour les procès Crawford, ne paraissait que de la satisfaction prochaine de l'héritage. Mon mari, la loyauté et la franchise mêmes, ne voyait que par eux. Quelquefois, estimant que cette confiance pouvait nuire bien loin les choses, il demandait : « Ah ça! quand diable allez-vous en finir? »

Et Thérèse lui répondait : « Mais est-ce vous ou moi qui avons hérité? C'est moi, n'est-ce pas? Eh bien, laissez-moi conduire mes affaires comme je l'entends; je ne vous demande rien de vous en mêler. »

La dernière entrevue

En terminant, Mme Gustave Humbert fait le récit de la dernière entrevue qu'elle eut avec son fils et sa belle-fille, quelques jours avant la fuite de ceux-ci :

Deux jours avant l'Ascension, ma fille, Mme Emile Dourignac, reçut un porte-cartes fort joli avec une monnaie enchâssée. Sur le cuir, cette phrase : « Je veux, Jac, l'aurai, » et on m'expliqua que c'était la devise de Thérèse, que j'ignorais. Avec ce cadeau, la carte de ma belle-fille et ce mot : « Pardon! ». Nous pensâmes que Thérèse regrettait ses quelques discontinuités avec nous, et n'y fîmes pas autrement attention. D'ailleurs, ce porte-cartes a disparu dans la perquisition qui fut faite les quelques jours après.

Le lendemain, veille de l'Ascension, j'étais allée à l'église pour assister au Salut du soir, et je rencontrai l'entrée de la Grande-Allée, lorsque Frédéric, sa femme et sa fille me rattraperent. Thérèse paraissait extrêmement agitée et me dit qu'elle voulait avec les siens me faire ses adieux, car ils partaient aussitôt pour Saint Germain où ils se rapprochaient jusqu'à midi-deux matin.

— Vendredi on doit examiner les papiers, ajoutait-elle. Il faut que je sois là pour recevoir ces mesieurs.

Frédéric me parut très las, très accablé. Il m'embrassa avec tendresse, en murmurant quelques paroles qui me bouleversèrent :

— Oh! ma chère maman... Je suis bien malheureux, bien malheureux... Adieu!

Il faisait nuit et je distinguais mal ses traits. Mais je sentis qu'il pleurait. J'attribuai cette émotion aux violentes attaques journalières dans certains journaux, et je lui répondis quelques mots de courage, puis Thérèse m'embrassa et me dit, très bas :

— Adieu, maman... Je vous aime bien.

Enfin, elle attira contre moi la pauvre Eve, qui restait silencieuse et semblait consternée demi-défaillante :

— Embrasse grand'mère!

La fillette avait les joues mouillées de larmes et m'embrassa tendrement. Puis, après un dernier adieu du Frédéric, ils disparurent dans la nuit. Je ne les revrais peut-être plus jamais!

Et la vieille grand'mère sanglote. Romain, Thérèse et Frédéric sont partis tandis que les innocents qui ne savaient pas, demeurent pour expier et pour souffrir.

L'INSTRUCTION

Elle n'a fait aucun pas. M. Leydet a interrogé Mme Parmentier qui pour démontrer sa bonne foi a parlé d'un remploi fait en avril 1904, d'une somme de 386.000 francs montant des intérêts trimestriels des titres détenus par Mme Humbert constituant les 400 millions de l'héritage.

Ce remploi a été fait devant Me Auscoux et M. Courtean qui ont confirmé le récit de Me Parmentier et on a trouvé dans le dossier une lettre des Crawford mandatant Me Parmentier à l'effet de les représenter au cours de l'opération.

Me Lanquest

Me Lanquest a adressé au président de la compagnie des notaires parisiens une lettre demandant qu'il soit procédé à une enquête au point de vue professionnel sur son attitude et sa conduite.

⁂

Un cadavre mystérieux

Il manquait, pour qu'elle fut complète, un cadavre mystérieux à l'affaire. On l'a maintenant.

Il paraît qu'au Havre, le 27, un homme s'est jeté d'une falaise et s'est tué sur le coup. C'est un nommé Muller qu'on suppose être celui qui jouait le rôle de Crawford.

Il prenait un vif intérêt à l'affaire; il avait des allures très mystérieuses, recevait des lettres qu'il déchirait soigneusement.

On a retrouvé des fragments dont l'écriture présente une identité absolue avec l'écriture des deux lettres Muller-Crawford dont un journal a donné le *fac-simile*.

Et voilà.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

L'élection du Président de la Chambre

Paris, 30 mai. — M. Mougeot, député de la Seine, dit-on, l'intention de demander que l'élection du président de la Chambre ait lieu dès maintenant au scrutin public.

Cette disposition ne serait d'ailleurs applicable qu'à l'élection de janvier prochain.

LES CONGRÉGATIONS

Les jésuites réfractaires

Reims, 30 mai. — Le proche intérêt aux anciens pères jésuites poursuivis pour infraction à la loi du 1er juillet 1901 sur les congrégations, en raison de ce qu'ils auraient dit la messe, prêché en public, confessé, professé et s'étaient réunis en communauté, malgré la dissolution de leur congrégation prononcée par la loi, et venus devant le tribunal correctionnel. Les prévenus étaient les pères Emmanuel de Benoist, Louis-Ernest Haine, Armand-Alphonse Poirier, François-Désiré Henrich, Pierre-Joseph Thélisson.

Le tribunal a remis à huitaine prononcer pour jugement.

Les démissions à la Patrie Française

Nancy, 30 mai. — Le *Journal de la Meurthe et des Vosges* publie une lettre de M. Mercier, dans laquelle un des premiers adhérents de la Ligue de la Patrie Française, à Nancy, le lieutenant-colonel Rotrou, commandant du 4e régiment d'artillerie, adresse sa démission à M. Mercier, président de la section nancéienne.

De son côté, M. de Marolles vient d'adresser à M. Jules Lemaître, sa démission de membre de la P. F.

Perquisitions chez M. de Lesseps

Les fondateurs de Suez

Paris, 30 mai. — Mardi dernier, des perquisitions ont été faites par M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, chez Mme veuve Ferdinand de Lesseps et chez M. Charles de Lesseps, administrateur de la Compagnie du Canal de Suez. Ces opérations se rattachent à des plaintes déposées par des héritiers de fondateurs de la Compagnie du canal de Suez.

M. Roy avait pour mission de rechercher tous documents de nature à établir quels furent à sa constitution les membres fondateurs de la Société et le nombre de parts de fondateurs qui leur avaient été attribuées.

On possède à ce sujet une liste de noms que les plaignants déclarent être fausse.

Les opérations judiciaires de M. Roy ont été ordonnées afin de rechercher la liste originale, ou les documents permettant de reconstituer cette liste.

Le sergent Hoff

Paris, 30 mai. — On annonce la mort du sergent Hoff, dont il a été tant parlé pendant le siège de Paris et qui était, depuis de longues années, gardien de l'Arc-de-Triomphe.

Le ministère de la guerre a envoyé une couronne et fait savoir qu'il prendrait à sa charge les frais des obsèques. Il n'y fera représenter par un de ses officiers d'ordonnance; chaque bataillon, escadron ou batterie de la garnison y enverra un sous-officier.

Hoff était né près de Saverne en 1836. Il était entré en service en 1865 et se distingua particulièrement à la bataille de Champigny.

Une grève

Paris, 30 mai. — Les ouvriers et ouvrières des trois manufactures des tabacs de Paris, Reuilly et Gros-Caillou, sont en grève. Ils représentent 3,500 grévistes.

Des délégués ont été reçus ce matin à onze heures et demie par M. Caillaux, ministre des finances. On ne connaît pas encore le résultat de cette entrevue.

Tué d'un coup de stylet

Beaune-les-Mines, 30 mai. — Un vigneron de Mondon a tué net d'un coup de stylet en pleine cœur un cultivateur de ses voisins Marguilet, 23 ans, sous prétexte qu'il le voyait rôder autour de ses vignes.

Victimes de leur gourmandise

Lyon, 30 mai. — Deux infirmiers qui nettoyaient des bouteilles de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu, ont voulu goûter à un fond de récipient qu'ils croyaient être du sirop. Leur état est très grave bien qu'on ne sache pas encore la nature du poison qu'ils ont bu. Chose curieuse : ils ont perdu l'usage de la parole, et on trouvait dans un tel état de surexcitation qu'on a dû leur mettre la camisole de force.

Crime odieux

Chateau-Gautier, 30 mai. — Un domestique de ferme, âgé de 25 ans, a assassiné une femme de trente ans, qui reposait ses propositions obscènes. Il l'a d'abord assommée à coups de bâton, puis lui a planté son couteau dans les vertèbres. La victime a pu encore se traîner jusqu'au dépendis où elle a succombé.